

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 25 JUILLET 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019.
2. DM 2 Commune.
3. Proposition de validation du rapport SITOMAP 2018.
4. Proposition de validation du rapport GRDF 2018.
5. Proposition de mise en non-valeur sur le budget de l'eau.
6. Proposition de gratification à stagiaire.
7. Proposition de transfert de la convention de Free à ILIAD 7.
8. Révision de la redevance assainissement.
9. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : E.DENIAU par P.COLMAN, V.GOUEFFON par G.LEGRAND, C.DEGUIL par C.BARBIER, C.LORENTZ par S.BOUDIN.

Absent excusé : P.LABRUNE

Secrétaire de séance : P.COLMAN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'Eau 2018.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision Modificative n° 2 Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVE STISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
D-2135-127 : EGLISE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – SITOMAP - Exercice 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2018 établi par le SITOMAP.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public ce rapport.

Adoption du compte rendu d'activité 2018 de la concession de Gaz - GRDF

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité de la concession de gaz de l'exercice 2018 établi par GRDF.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport annuel de l'exercice 2018 sur l'activité de la concession de gaz et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public ce rapport.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2018

(Modifie et remplace la délibération n° 4 du 20 juin 2019 suite à quelques modifications apportées au rapport sur le prix et la qualité de l'Eau).

Après présentation des éléments modifiés, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Admission en non-valeur - Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur partielle des titres irrécouvrables pour un montant total de 621,86 € correspondant à la liste n° 2960310232 à la date du 27/11/2017 et décide le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour :

- un montant de 479,24 € regroupant pour l'exercice 2009, les références R-3-288 et pour l'exercice 2010, les références R-23-207.
- un montant de 547,52 € regroupant pour l'exercice 2009, les références R-3-582, pour l'exercice 2010, les références R-23-403 et R -50-599 et pour l'exercice 2011, les références R-5-428.

Le refus est motivé par une procédure en cours de recouvrement de la dette.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Gratification à stagiaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder au stagiaire Gwen TIGER, une gratification de 270 € en compensation de ses 9 semaines de stage effectuées du 29 avril au 19 juillet 2019 au service Espaces Verts.

Transfert de convention de Free à ILIAD 7

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du contrat avec Free Mobile en date du 8 octobre 2016 et de ses avenants, la Commune a consenti le droit d'exploiter un emplacement pour l'implantation d'une station radio électrique et de communication électronique.

La société Free Mobile, par courrier du 9 juillet 2019, informe la Commune de sa décision de céder ses équipements d'infrastructure à la société ILLAD 7 au mois de décembre 2019. Il est donc nécessaire de transférer les échéances du loyer annuel à compter du 1^{er} janvier 2020 à la société ILIAD 7.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le transfert du contrat concernant l'emplacement de la station radio électrique à la date du 1^{er} janvier 2020 à la société ILIAD 7, charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, d'émettre les titres de loyer annuel à la société ILIAD 7 et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Redevance assainissement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le tarif du m³ d'eau assainie, le tarif reste inchangé à **0,94 € H.T.**

Affaires diverses :

- Pour la cérémonie du 13 Août, le rendez-vous est fixé à la Mairie à 17 h 15. Le début de la cérémonie est prévu au monument des Châtaigniers à 18 h.
- L'aménagement des feux tricolores au carrefour de la route de Gallerand et de la Grande Rue est terminé. La mise sous tension est prévue le 2 août. Les feux seront mis au clignotant pendant 1 à 2 semaines avant leur mise en service définitive.
- La fête du sport aura lieu le samedi 7 septembre. Le matin sera réservé aux enfants de l'école élémentaire, l'après-midi au forum des associations avec à 18 h l'inauguration officielle du défibrillateur.
- La subvention sollicitée auprès du Pays au titre du contrat de ruralité pour l'aménagement d'une liaison douce à Gallerand a été acceptée à hauteur de 30 000 €.
- Le gîte de la Gervaise a été labellisé « Coup de Cœur ». La Commune participe également au jury régional des villages fleuris qui passera fin août afin de viser l'obtention d'une première fleur.
- Une réunion concernant le domaine de Chamerolles aura lieu le 30 août prochain. Des fuites d'eau ont été réparées dans l'ancien bar restaurant, ce qui a permis de diminuer nettement la consommation.
- Mickael DELARUE dresse un bilan très positif des fêtes des 13 et 14 Juillet avec de bons échos des administrés et un très beau feu d'artifice. Un bilan avec l'ensemble des participants est à prévoir. Une réflexion sera menée sur l'organisation du 14 juillet avec peut-être des préinscriptions afin de mieux évaluer le nombre de plateaux à prévoir.
- Il est fait état d'une demande d'installation d'un cendrier à l'arrêt de bus de la Grande Rue, direction ORLEANS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint Représentée par P.COLMAN
M. LABRUNE Philippe Absent excusé	M. GOUEFFON Vincent Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine Représentée par C. BARBIER	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline Représentée par S.BOUDIN	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine